Communauté de Communes des Loges

Madame le Maire,
Monsieur le Maire.

Saint-Denis-de-l'Hôtel, le 8 juin 2020

**Nos réf** : FG/PH

**Objet** : Dispositifs d'aide de la CC des Loges en faveur des entreprises impactées par le CORONAVIRUS.

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, afin de faire face à l'épidémie du "Coronavirus" et à ses conséquences sur l'économie de notre territoire, la CC des loges a souhaité mettre en place un dispositif visant à aider les entreprises fortement impactées. Ce, en complémentarité des dispositifs nationaux et régionaux existants (PGE, fonds national de solidarité...).

Ces mesures visent à soutenir et accompagner les entrepreneurs en finançant la trésorerie et les investissements nécessaires pour assurer la continuité et le redémarrage de l'activité.

Ainsi, la CC des Loges interviendra en partenariat avec la Région centre Val de Loire et la Banque des Territoires pour la mise en place du fonds Renaissance (*) sur nos 20 communes. Ce fonds permettra d'accompagner sous forme d'avance remboursable d'un montant compris entre 5.000€ et 20.000€, les entreprises de moins de 20 salariés.
Plus de 245.000€ seront consacrés, par la CC des Loges et ses partenaires, à ce dispositif.

La CC des Loges interviendra également en partenariat avec le Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du dispositif Aide TPE Covid 19 (*). Il permettra d'accompagner sous forme de subvention d'un montant compris entre 500 € et 5.000€, les TPE (artisans, commerçants, prestataires de services).
100k€ seront consacrés à ce dispositif pour assurer le maintien des activités de services et de commerce, en milieu rural et répondre ainsi aux besoins de la population du territoire.

Afin d'informer nos entreprises sur ces dispositifs, je vous saurais gré de bien vouloir publier sur votre site internet les documents ci-joints.

Dans l'attente, je reste à votre disposition, ainsi que le service Développement Economique, pour toutes informations complémentaires sur ces dispositifs.

Florence GALZIN,
Vice-Présidente en charge du développement Economique.

Service Développement Economique
5, impasse de la Garenne – 45550 Saint-Denis de l'Hôtel – Tél : 02 38 51 54 34
Email : deveco@cc-loges – Site internet : www.cc-loges.fr

Communauté de Communes des Loges

(*) Présentation des dispositifs dans les fiches ci-jointes.

Fichiers joints :

- Présentation du fonds Renaissance
- Présentation de l'aide TPE-Covid 19
- Règlement de l'aide TPE-Covid 19
- Dossier de demande de l'aide TPE-Covid 19.

.

Service Développement Economique
5, impasse de la Garenne – 45550 Saint-Denis de l'Hôtel – Tél : 02 38 51 54 34
Email : deveco@cc-loges – Site internet : www.cc-loges.fr

Communauté de Communes des Loges

Centre-Val de Loire

Loiret votre Département

# Aide TPE (Très Petites Entreprises)
# Aide Covid 19
# Présentation du dispositif

## Objectifs

Dispositif exceptionnel visant à soutenir le maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10/07/2020, date prévisible de fin de l'état d'urgence sanitaire.

## Bénéficiaire

**Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19**, vous pouvez être accompagné pour financer :

- Un besoin de trésorerie lié à des dépenses essentielles au maintien ou au redémarrage de l'activité,
- Des investissements nécessaires à la sécurisation des salariés et/ou de la clientèle.

**ELIGIBILITE**

- Les entreprises artisanales, commerciales ou prestataires de services inscrites RM ou RCS,
- Les entreprises d'insertion quel que soit leur statut juridique,
- Les entreprises implantées sur le territoire de la Communauté de communes des Loges (20 communes),
- Les entreprises de 0 à 5 salariés, réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 0.6 M€ HT,
- Les entreprises à jour de leurs charges fiscales et de leurs cotisations sociales ou bénéficiant d'un moratoire dans ce domaine,
- Les entreprises dont la perte de chiffre d'affaires est de plus de 50% durant la période de mars/avril 2020, comparée à la période de mars/avril 2019.

Des critères ont été définis, en lien avec les trois Chambres consulaires et le Conseil Départemental du Loiret qui permettent de prioriser les secteurs d'activités les plus touchés par la crise COVID-19 ainsi que les typologies de bénéficiaires en plus grande difficulté.

Les secteurs d'activités en forte tension concernent principalement ceux dont les entreprises ont fait l'objet d'une interdiction administrative d'accueil du public et notamment :

| | |
|---|---|
| - **Commerces de détail**<br>- **Cafés, hôtels et restaurants** | - **Coiffure et esthéticienne**<br>- **Mécanique auto**<br>- **Fleuristerie** |

## Dispositif d'aide

### MODALITES DE FINANCEMENT

Aide versée sous forme de subvention.

### TAUX D'INTERVENTION

Besoin en trésorerie et/ou en investissement :

- Le taux maximal d'aide est de 80 % des besoins en trésorerie et/ou de l'investissement subventionnable

Aide minimale : 500€ Aide maximale : 5000€

### DEPENSES ELIGIBLES

- Investissements nécessaires à la sécurisation des salariés /clients (achat de matériels de protection et de prévention…),
- Besoin en trésorerie, constitué pour assurer des dépenses essentielles au maintien et au redémarrage de l'activité (reconstitution d'un stock, approvisionnement de proximité en matière premières/consommables…).

### FORMALITES D'OBTENTION

Le dossier de demande de subvention est à télécharger en ligne sur le site https://www.cc-loges.fr/ et à renvoyer à l'attention de **Monsieur le Président de la CC des Loges** - Communauté de communes des Loges - 5, rue du 8 mai 1945 - 45150 JARGEAU

## Contacts

**Informations :**

- ✓ Madame Florence GALZIN – Vice-Présidente Développement Economique de la Communauté de Communes des Loges -fgalzin@chateauneufsurloire.fr
- ✓ Monsieur Pascal HURAULT - Développeur Economique de la Communauté de Communes des Loges – deveco@cc-loges.fr - 02.38.46.91.86 –